

POSE D'UNE COURONNE DENTAIRE CÉRAMO-MÉTALLIQUE



Martin consulte son chirurgien-dentiste qui lui pose une couronne dentaire céramo-métallique sur une deuxième prémolaire. Il règle **538,70 €** à son dentiste.

Pour ce type de couronne, la Sécurité sociale a une **base de remboursement de 120 €** et un **taux de remboursement de 70 %**



La Sécurité sociale rembourse donc à Martin

84,00 €

$$\begin{array}{r} 120 \text{ €} \\ \times 70 \% \\ \hline 84 \text{ €} \end{array}$$

70 % pris en charge par la Sécurité sociale

$$\begin{array}{r} 120 \text{ €} \\ \times 130 \% \\ \hline 156 \text{ €} \end{array}$$

130 % pris en charge par SMI

Martin a une **complémentaire SMI santé seniors** qui prend en charge **200 %*** de la base de remboursement.



Il reste à la charge de Martin

298,70 €



SMI rembourse donc à Martin

156,00 €

Au total, Martin est remboursé de :
• **84,00 €** par la Sécurité sociale ;
• **156,00 €** par SMI.

Soit un total de

240,00 €



* Incluant le remboursement de la Sécurité sociale
SMI - Mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité | SIREN 784 669 954 | Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : 2, rue de Laborde
CS 40041 75374 Paris Cedex 08